



Informations sur la gouvernance de l'Alliance SwissPass

Vision

L'Alliance SwissPass fusionne les conditions-cadres souveraines du Service direct national (SDN) et des communautés (respectivement C501 et C551). Ce regroupement vise de nouvelles harmonisations et uniformisations en faveur de la clientèle. Combien de temps est valable une carte journalière? Quelle taille maximale peut avoir un chien pour voyager gratuitement? Quand une poussette peut-elle être transportée gratuitement? À l'avenir, ce genre de règles seront les mêmes dans tous les transports publics, quel que soit le parcours. Par ailleurs, d'autres développements pourront être soutenus de manière plus coordonnée et efficace, notamment à l'égard de l'assortiment ou des canaux de distribution.

Le chemin vers la nouvelle gouvernance

Le Service direct national (SDN) se fonde sur une disposition de la loi sur le transport de voyageurs qui exige des entreprises de transport qu'elles collaborent. Les bases de cette collaboration, son organisation et les compétences décisionnelles sont définies dans la Convention 510 (C510). Les entreprises de transport du Service direct national prennent ainsi des décisions relatives aux tarifs et à l'assortiment, à la distribution, à la répartition des recettes ou à des standards au sein d'une structure d'organes, dont le plus haut placé est «l'ensemble des participants au Service direct national».

Le pendant du Service direct national au niveau régional est constitué par les communautés tarifaires. Contrairement au SDN, celles-ci ne sont pas tenues légalement de collaborer. En vue d'une meilleure coordination de sujets généraux, actuellement dix-sept communautés se sont regroupées au sein de «l'assemblée des communautés».

Au 1^{er} janvier 2020, ces deux mondes tarifaires ne feront plus qu'un. La Convention 510 et la Convention 551 seront abrogées à la faveur de la nouvelle Convention 500. Les compétences reviendront désormais à l'organisation de la C500: l'Alliance SwissPass.

Les participants au Service direct national sont automatiquement membres de l'Alliance SwissPass. Les communautés tarifaires et de trafic sont libres de la rejoindre, l'intégration se faisant sur demande. Tout intérêt est le bienvenu afin de continuer à développer activement les transports publics.

Trois secteurs d'activité

L'ensemble des sujets de la C500 seront traités et décidés à l'avenir dans la structure d'organes commune aux communautés et entreprises de transport. Les deux organes souverains restent les mêmes. Sous ceux-ci se place désormais le Conseil stratégique, auquel sont rattachées quatre commissions.

Les affaires des organes sont dorénavant réparties en trois secteurs d'activités: «transports publics», «Service direct national» et «communautés». Il s'agit d'une conséquence de la nouvelle gouvernance puisque les organes traitent un spectre plus large de thèmes. Tous les membres des organes ont toujours le droit de vote, de sorte que les membres des commissions issus d'entreprises de transport puissent donner leur avis sur des affaires propres aux communautés, et inversement.

Le secteur d'activités «transports publics» comprend les affaires concernant les dispositions tarifaires communes (DTC) et les standards de la branche selon la C500. Les décisions prises dans ce secteur sont contraignantes pour les participants au SDN et les communautés.

Le secteur d'activités «Service direct national» traite des affaires relatives aux prix et à l'assortiment, au marketing, à la distribution, au contrôle et à la garantie des recettes (thèmes du SDN), alors que le secteur «communautés» se penche sur les problématiques d'harmonisation entre les communautés.

Contribution de l'organe de gestion à l'Alliance SwissPass

La direction de l'organe de gestion est un mandat de l'Alliance SwissPass qui comprend diverses prestations à l'intention des membres.

L'organe de gestion de l'Alliance SwissPass est notamment le «gardien» de la C500. Il est responsable que le Conseil stratégique, les commissions et les groupes de travail traitent les affaires dans les bons secteurs d'activités, et a ainsi une vue d'ensemble des affaires en cours.

L'organe de gestion assume également les tâches suivantes:

- **Souveraineté:**
 - Défense des intérêts du SDN et des communautés dans les organes
 - Organisation, conseil et coordination des organes et commissions
 - Garantie du flux d'information au sein de l'Alliance SwissPass
 - Représentation auprès des politiques et des médias
 - Coordination et concertation des différentes parties prenantes

- **Compétences spécialisées:**
 - Coordination et soutien des groupes de travail dans les secteurs d'activité TP, SDN et communautés
 - Élaboration, mise à jour et publication des dispositions tarifaires communes
 - Mandataire des clés de répartition
 - Coordination et soutien des mandataires du SDN
 - Interlocuteur pour les questions relatives aux prix et à l'assortiment, à la distribution, au contrôle et à la garantie des recettes
 - Autres tâches propres aux différents secteurs d'activité

Les tâches de l'organe de gestion sont décrites en détail à l'Annexe 9 de la C500.

Contact

Pour d'autres informations, consultez notre site Internet www.allianceswisspass.ch. Si vous ne trouvez pas réponse à vos questions, nous vous aidons volontiers personnellement.



Bruno Lehmann
Chef du secteur Gestion des organes
+ 41 31 359 22 40
info@allianceswisspass.ch